

NOTE D'INFORMATION
A remettre à la personne de confiance

Madame, Monsieur,

Les informations recueillies lors de la consultation ou hospitalisation de votre proche dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à assurer sa meilleure prise en charge au sein de celui-ci. Ses données sont réservées aux professionnels de santé soumis au secret professionnel et participant à sa prise en charge. Le responsable du traitement informatique est le Directeur Général du CHU de Nice.

Pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées, notre établissement utilise en plus un logiciel spécifique dénommé « Dossier Mobile Alzheimer » (DMA) permettant d'alimenter la base de données nationale française Alzheimer et autres maladies apparentées (BNA). La base BNA totalement anonyme vise à fournir des données épidémiologiques ainsi que des indicateurs d'activité pour améliorer la prise en charge de ces maladies et s'inscrit dans la mesure 16 du nouveau plan Maladies neuro-dégénératives 2014-2019. La base BNA est hébergée au CHU de Nice et ses données anonymes sont utilisées par les centres mémoires français, les agences régionales de Santé, le Ministère de la Santé, l'Institut de veille sanitaire (InVS) ainsi que par tout chercheur agréé par le conseil scientifique de la BNA qui en fait la demande à des fins d'exploitation pour l'observation de l'activité des centres mémoires, la surveillance épidémiologique ou pour l'amélioration des connaissances de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées.

Ces traitements informatiques sont conformes à la loi Informatique et Libertés du 18 janvier 1978 modifiée et ont obtenu les autorisations nécessaires CCTIRS et CNIL. D'autre part, le CHU de Nice a obtenu l'agrément d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour ces traitements.

Le patient peut exercer son droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne en écrivant lui-même au Directeur Général du CHU de NICE ou se faire représenter par la personne de son choix, de même il peut à tout moment refuser le traitement de ses données dans le logiciel DMA sans que cela ne modifie en aucune façon sa prise en charge médicale réalisée par son médecin.



Centre Mémoire de Ressources et de Recherche

CONSENTEMENT ECRIT DE LA PERSONNE DE CONFIANCE A conserver dans le dossier médical

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :
proche de (Nom et prénom) : Né(e) le :
déclare par la présente avoir été informé de la nature et des objectifs du logiciel DMA et de la base BNA
(note d'information au verso),

autorise

n'autorise pas

l'intégration des données de dans le logiciel DMA et de la base
BNA.

Fait à Nice, le

Votre Signature

(précédée de « lu et approuvé »)

Signature du médecin

(précédée de « lu et approuvé »)

NOTE D'INFORMATION

A remettre au patient

Madame, Monsieur,

Les informations recueillies lors de votre consultation ou hospitalisation dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à assurer votre meilleure prise en charge au sein de celui-ci. Vos données sont réservées aux professionnels de santé soumis au secret professionnel et participant à votre prise en charge. Le responsable du traitement informatique est le Directeur Général du CHU de Nice.

Pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées, notre établissement utilise en plus un logiciel spécifique dénommé « Dossier Mobile Alzheimer » (DMA) permettant d'alimenter la base de données nationale française Alzheimer et autres maladies apparentées (BNA). La base BNA totalement anonyme vise à fournir des données épidémiologiques ainsi que des indicateurs d'activité pour améliorer la prise en charge de ces maladies et s'inscrit dans la mesure 16 du nouveau plan Maladies neuro-dégénératives 2014-2019. La base BNA est hébergée au CHU de Nice et ses données anonymes sont utilisées par les centres mémoires français, les agences régionales de Santé, le Ministère de la Santé, l'Institut de veille sanitaire (InVS) ainsi que par tout chercheur agréé par le conseil scientifique de la BNA qui en fait la demande à des fins d'exploitation pour l'observation de l'activité des centres mémoires, la surveillance épidémiologique ou pour l'amélioration des connaissances de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées.

Ces traitements informatiques sont conformes à la loi Informatique et Libertés du 18 janvier 1978 modifiée et ont obtenu les autorisations nécessaires CCTIRS et CNIL. D'autre part, le CHU de Nice a obtenu l'agrément d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour ces traitements.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant au Directeur Général du CHU de NICE, de même vous pouvez à tout moment refuser le traitement de vos données dans le logiciel DMA sans que cela ne modifie en aucune façon la prise en charge médicale réalisée par votre médecin.



**CONSENTEMENT ECRIT DU PATIENT
A conserver dans le dossier médical**

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

né(e) le

déclare par la présente avoir été informé de la nature et des objectifs du logiciel DMA et de la base BNA
(note d'information au verso),

- autorise**
- n'autorise pas**

l'intégration de mes données dans le logiciel DMA et de la base BNA.

Fait à Nice, le

Votre Signature
(précédée de « lu et approuvé »)

Signature du médecin
(précédée de « lu et approuvé »)